

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/09/2015

Présents : MORICHEAU Francis, COMBY Jean Yves, MERCIER Claude, VUAILLAT Joël, SEVESSAND Benjamin, LE METAYER Marie-Anne, PLOCKI Michelle, PONCET Régine, GRENARD Dominique.

Secrétaire de Séance : LE METAYER Marie-Anne

Début de séance à : 19h00

1° - Approbation du P.V. du conseil municipal du 31 août 2015

Approuvé à l'unanimité.

2° Tarifs télési saison 2015/2016.

L'année précédente, seuls les forfaits saison avaient été augmentés.

Pour la saison 2015/16, le conseil municipal décide d'une augmentation sur certains postes :

Demi-journée enfant : 7,00 € (*inchangé*)

Demi-journée adulte : 10,00 € (*anciennement 9,50 €*)

11 heures enfant : 8,00 € (*inchangé*)

11 heures adulte : 11,00 € (*inchangé*)

Journée enfant : 10,00 € (*anciennement 9,50 €*)

Journée adulte : 13,00 € (*anciennement 12,00 €*)

Forfait saison SIVOS La Pesse/les Bouchoux et jeunes La Pesse – de 18 ans : 60,00 € (*inchangé*)

Forfait saison hors SIVOS et jeunes – de 18 ans hors La Pesse : 70,00 € (*inchangé*)

Forfait saison adulte : 85 € (*inchangé*)

Nocturne enfant, de 17h à 20h30 : 3,00 € (*inchangé*)

Nocturne adulte, de 17h à 20h30 : 5,00 € (*anciennement 4,50 €*)

Forfait Ecole de Ski : 5,00 € (*anciennement 4,00 €*)

Il est décidé de supprimer les tickets « Journée Scolaire » et « Journée Groupe »

Modification des tarifs votée, délibération à l'unanimité

3° Tarifs participations au déneigement 2015/2016.

Le conseil municipal se positionne sur le principe d'une augmentation de 2% arrondi à l'euro supérieur, soit :

94,00 € (92 € en 2014/2015)

188,00 € (184 € en 2014/2015)

346,00 € (339 € en 2014/2015)

1 415,00 € (1 387 € en 2014/2015).

Le montant de la participation forfaitaire demandée aux hébergeurs et/ou commerçants est fixé à 94,00 €

De nouvelles demandes de particuliers, sont étudiées :

Chemin de la Crête à l'Embossieux (Augé/Chevassus-Agnès) pour un linéaire de 630 m

Au Crêt (Lachambre), chemin au départ de la scierie pour un linéaire de 70 m

Dans l'attente d'une demande de déneigement aux Couattes (Thévenet), en prolongement de la voie communale.

Tarifs horaires : étrave 143 € > 146,00 €/heure - fraise à neige 197,00 € > 201 €/heure

Le forfait de déplacement est maintenu à 30 €

Modification des tarifs votée, délibération à l'unanimité

4° Demande de subvention pour travaux réfection chaussée centre du village (Amende de police) auprès du Conseil Départemental du Jura.

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée Nord, un descriptif des travaux à entreprendre a été établi :

création de trottoirs, aménagement et création de parking, élargissement et mise à la côte/hauteur de la chaussée, caniveaux, petite maçonnerie (cunettes, bordures), signalisation horizontale et verticale, fibre optique etc.

Le Conseil Général doit déjà participer financièrement au nouvel enrobé pour une somme HT de 48 828,30 €.

Il convient à présent, avant de solliciter les amendes de police, de consulter plusieurs entreprises de travaux de chaussée.

Le conseil municipal prend donc une délibération pour lancer un appel d'offre.

Une fois les devis obtenus, un plan de financement sera soumis au conseil municipal et fera l'objet d'une nouvelle délibération.

5°/ Décisions modificatives sur budget général.

↳ *Décision modificative n° 02/2015 :*

La somme de 5 298,14 € figure à l'actif à l'article 21531 et il convient de l'amortir.

Le conseil délibère pour un amortissement en une seule fois soit :

Section Fonctionnement	art 6811-042	+ 5 300,00 €
	art 023	- 5 300,00 €
Section Investissement	art 021	- 5 300,00 €
	art 281531-040	+ 5 300,00 €

↳ *Décision modificative n° 03/2015 :*

Il convient d'apurer l'article 2133 « frais d'insertion » pour la somme de 2 502,44 €. Le conseil délibère et vote la DM suivante :

Art 2033-041	+ 2 503,00 €
Art 202-041	+ 2 503,00 €

↳ *Décision modificative n° 04/2015 :*

La somme de 2 970,00 € figure à l'actif à l'article 2031 « frais d'études » et concerne l'étude faite par le C.A.U.E. quant à la plateforme/création pôle de services. Cette étude étant suivie de travaux, il convient de l'intégrer au bon article. Le conseil délibère et vote la DM suivante :

art 2031-041	+ 2 970,00 €
art 2138-041	+ 2 970,00 €

6°/ Gérance du Relais des Skieurs : coût location et montant des charges.

Le conseil municipal souhaitant remettre le Relais des Skieurs en gérance à l'année et pour 3 ans, une annonce a été diffusée durant l'été. 25 candidats se sont manifestés et suite à l'envoi d'un courrier présentant le cadre des clauses de cette gérance, notamment le montant mensuel du loyer et des charges, seuls 4 ont maintenu leur candidature.

A ce jour, il ne reste plus que 2 candidatures :

M. Bruno GIBERT

Mme Valérie LEROY associée avec M. Pierre PANIER et Mme Hadda HAKKAR.

Les personnes concernées seront à nouveau auditionnées le mardi 6 octobre.

A l'issue de cette rencontre, les conseillers réunis en conseil municipal voteront pour décider des futurs gérants.

Cependant, il ressort de tous les entretiens menés et des budgets prévisionnels/comptes d'exploitation présentés que le montant loyer + charges est trop élevé et mettrait d'entrée en difficulté les futurs gérants. Les conseillers reconnaissent d'une part que l'outil de travail confié aux futurs gérants n'est pas suffisamment performant au plan énergétique (problème d'isolation, chauffage) et que d'autre part il est important pour le village que Le Relais des Skieurs soit un lieu de vie et de rencontre.

Sur proposition du maire, le principe d'une révision des montants annoncés est discuté.

Après débat et tour de table, un calcul moyen est établi faisant apparaître un nouveau montant de loyer de 840 € HT + un appel mensuel de charge de 800 €. Celles-ci seront régularisées de façon bi annuelle et

minorées de 150 € mensuel correspondant à la participation communale.

7°/ Construction fixe sur parking départ des pistes (lieudit "Sous les Bois" demandée par la C.C.HJSC.

Projet ajourné

8°/ Infos sur l'accueil des migrants.

La commune qui s'est portée sur le principe volontaire pour l'accueil de réfugiés doit à présent avancer sur les modalités (un questionnaire transmis par la préfecture du Jura est à retourner pour le 12 octobre) et surtout entrer en concertation avec la population de La Pesse en faisant tout son possible pour encourager les initiatives locales.

M. le maire se charge de contacter la personne référente en Préfecture afin d'obtenir un maximum d'informations dans l'idée d'organiser rapidement une réunion sur la commune. Ainsi les personnes qui souhaitent s'investir, quelque soit le niveau, pourront se faire connaître et s'exprimer sur leur projet. Le rôle de la commune serait donc de coordonner les initiatives locales et de dresser un inventaire d'éventuelles offres de logement.

9°/ Congrès des Maires les 17/18/19 novembre 2015 Porte de Versailles : le point sur les inscriptions.

4 conseillers sont inscrits. Les frais de transport (TGV) pour les 4 et les frais d'hébergement pour 3 d'entre eux seront pris en charge par la commune.

10°/ Convention damage avec la CCHJSC pour la saison 2015/2016.

Par délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention, établie par la ComCom

Questions diverses

- Candidature au label « Station verte », dossier en cours d'élaboration.
Si motivation suffisante de la part de la commission fleurissement, la commune peut s'inscrire pour le concours des « Villes & Villages fleuris ».
Régine Poncet demande à ce que certaines améliorations soient apportées au système actuel pour faciliter l'entretien des massifs, notamment pour l'arrosage, et aimerait se sentir plus entourée.
Un appel à bonnes volontés sera lancé lors des vœux de la commune.
- Deuxième Rencontre Citoyenne : elle a eu lieu de 11 septembre dernier sur le thème de l'histoire de La Pesse depuis les années 50/60. Environ 45 personnes étaient présentes. Un montage vidéo, réalisé à partir d'entretiens filmés avec plusieurs habitants du village, a été présenté et a été suivi d'un débat.
- Pour Azimut Festival, il est décidé de maintenir exceptionnellement un éclairage nocturne sur le centre du village de mercredi à dimanche, et sur toute la commune les vendredi et samedi.
- Commission « Route de la Borne au Lion » : un groupe de travail est constitué pour proposer des options à la CCHJSC et vérifier l'avancement des solutions retenues. Il est composé de : Francis Moricheau, Dominique Grenard, Jean-Yves Comby, l'ESF représentée par Fabrice Bouvier, Haut Jura Ski représenté par Katia Fachinetti.
A ce jour nous sommes en attente des représentants de l'US, du GET et de la réponse de Michel Grandclément.
La première réunion de la commission se tiendra le samedi 10 octobre à 9h : rendez vous parking « sous les bois ».

- Courriers divers

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 06 octobre 2015 à 19h00 en mairie

Séance levée à 22 h 30